

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Relevé des coûts de la formation professionnelle cantonale

Exercice comptable 2023

Etat au 11.12.2024 Version définitive



Table des matières

1.	Financement de la formation professionnelle	3
	1.1. Participation des pouvoirs publics	3
	1.2. Participation de l'économie	3
	1.3. Financement de la formation professionnelle par la Confédération	4
2.	Calcul des coûts complets de la formation professionnelle cantonale	5
	2.1. Base du calcul des coûts	5
	2.2. Principes du calcul des coûts	5
	2.3. Structure des objets de coûts	5
	2.4. Coûts d'infrastructure	5
3.	Calcul des coûts complets de la formation professionnelle cantonale 2023	6
	3.1. Répartition des coûts nets entre les objets de coût (total des cantons)	6
	3.2. Parts des groupes de coûts dans les coûts nets (total de tous les cantons)	7
	3.3. Comparaison avec l'année précédente	7
4.	Présentation détaillée des chiffres	8
	4.1. Coûts nets	
	Total des coûts nets par objet de coûts	9
	Calculs des contributions à la couverture	10
	Total des coûts nets par canton	11
	OC 1.0: Coûts nets de la préparation à la formation professionnelle initiale	12
	OC 2.0: Total des coûts nets des écoles professionnelles	13
	OC 2.1: Coûts nets des écoles professionnelles à plein temps	14
	OC 2.2: Coûts nets des écoles professionnelles avec formation en entreprise	15
	OC 3.0: Coûts nets des cours interentreprises	16
	OC 4.0: Coûts nets des procédures de qualification	17
	OC 5.0: Total des coûts nets des écoles supérieures	18
	OC 5.1: Coûts nets des écoles supérieures à plein temps	19
	OC 5.2: Coûts nets des écoles supérieures en cours d'emploi	20
	OC 6.0: Coûts nets de la formation des responsables de la formation professionnelle	21
	OC 7.0: Coûts nets de la formation continue à des fins professionnelles et cours préparatoires aux examens fédéraux	22
	OC 8.0: Coûts nets des projets et prestations particulières	23
	4.2. Contrats de formation professionnelle initiale	
	Total des contrats de formation professionnelle initiale	24
	Contrats de formation professionnelle initiale en entreprise	25
	Contrats de formation professionnelle initiale en école	26
	4.3. Coûts nets des écoles professionnelles par contrat de formation professionnelle initiale	
	Total des coûts nets des écoles professionnelles (OC 2.0) par contrat de formation professionnelle initiale	27
	Coûts nets des écoles professionnelles (OC 2.2) par contrat de formation professionnelle initiale en entreprise Coûts nets de la formation professionnelle initiale «au sens large» (OC 2, 3, 4 et 6) par contrat de formation	28
	professionnelle initiale	29

1. Financement de la formation professionnelle

Les pouvoirs publics (Confédération et cantons) et, pour une part importante, l'économie (entreprises, organisations du monde du travail) participent au financement de la formation professionnelle suisse. L'engagement des pouvoirs publics est plus fort dans la formation professionnelle initiale. La formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles sont financées à la fois par les pouvoirs publics (par exemple au moyen de subventions de la Confédération aux participants des cours préparatoires aux examens fédéraux) et par les entreprises et les individus.

1.1. Participation des pouvoirs publics

Les coûts de la formation professionnelle assumés par les pouvoirs publics se composent des coûts nets des cantons et des dépenses de la Confédération qui ne sont pas engagées au profit des cantons. Les coûts à la charge des pouvoirs publics se sont élevés à environ 3,8 milliards de francs en 2023, dont 3619 millions de francs assumés par les cantons. La Confédération participe aux coûts des cantons, qui sont responsables de la mise en œuvre et de la surveillance de la formation professionnelle, au moyen de forfaits basés sur les prestations en faveur des cantons (voir chapitre 1.3). Cela signifie que les cantons couvrent actuellement environ trois quarts et la Confédération un quart des coûts des pouvoirs publics.

1.2. Participation de l'économie

En 2016, les entreprises ont investi 5,0 milliards de francs dans la formation des apprentis. Dans le même temps, ces derniers ont fourni un travail productif correspondant à 5,6 milliards de francs¹. En moyenne, pour deux tiers des entreprises formatrices, la formation professionnelle initiale est déjà un investissement rentable pendant la formation. Le rendement des personnes en formation est supérieur aux dépenses liées à leur formation. Dans les autres cas, l'investissement s'avère généralement rentable lorsque la personne en formation continue à être employée par l'entreprise après sa formation. Cela permet en effet d'économiser des frais de recrutement et de mise au courant.

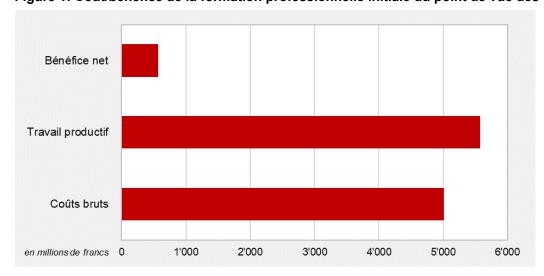


Figure 1: Coût/bénéfice de la formation professionnelle initiale du point de vue des entreprises (2016)

L'économie contribue, elle aussi, pour une part substantielle à la couverture des coûts de la formation professionnelle supérieure. Dans le cadre des exigences des entreprises et du développement du personnel, les employeurs soutiennent et encouragent leurs employés pour qu'ils acquièrent des qualifications professionnelles supplémentaires. Le soutien financier prend soit la forme d'une participation aux frais de formation (frais de cours, écolages, émoluments d'examen, frais de matériel), soit celle du maintien du versement du salaire en cas d'absence de l'entreprise pour cause de formation.

¹ cf. «Formation des apprenti-e-s: quel intérêt pour les entreprises ?», p. 39 (IFFP, 2019)

1.3. Financement de la formation professionnelle par la Confédération

Les subventions fédérales allouées aux cantons pour l'exécution des tâches visées à l'art. 53 de la loi sur la formation professionnelle (LFPr) sont versées sous la forme de forfaits basés sur les prestations. Les forfaits permettent aux cantons d'utiliser les ressources sous leur propre responsabilité, puisque les subventions fédérales ne sont pas liées à des offres ou à des investissements particuliers. L'art. 59 LFPr prévoit que la participation de la Confédération équivaut environ au quart du montant des dépenses affectées par les pouvoirs publics à la formation professionnelle. Il s'agit d'une valeur indicative. Les Chambres fédérales sont souveraines en matière de budget.

Dans le domaine de la formation professionnelle, la Confédération verse des subventions:

- aux cantons, sous la forme de forfaits basés sur les prestations, en faveur de la formation professionnelle cantonale (art. 53 LFPr)²;
- à des tiers, en faveur de projets de développement de la formation professionnelle et de prestations particulières d'intérêt public (art. 54 et 55 LFPr);
- aux écoles supérieures, en faveur des examens fédéraux et des filières de formation (art. 56 LFPr);
- aux personnes ayant suivi des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieurs (art. 56a).

La Confédération finance également:

- des activités visant le développement de la formation professionnelle, notamment la recherche sur la formation professionnelle (art. 4 LFPr);
- l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP.

Calcul des forfaits versés aux cantons

Les subventions fédérales forfaitaires versées aux cantons sont calculées sur la base du nombre de contrats d'apprentissage (art. 53, al. 1, LFPr et art. 62 de l'ordonnance sur la formation professionnelle OFPr). Les forfaits disponibles sont répartis de manière proportionnelle entre les coûts de la formation professionnelle initiale en école (écoles à plein temps) et les autres coûts de la formation professionnelle (moyenne des quatre dernières années). Ces deux types de coûts sont ensuite divisés par le nombre correspondant de contrats de formation professionnelle initiale en Suisse³ et il en résulte deux subventions par tête. Ces deux subventions par tête sont enfin multipliées par le nombre de contrats d'apprentissage correspondant au type de subvention (école à plein temps et formation en entreprise) dans les cantons.

Forfaits versés aux cantons en 2023		
Montant total des forfaits		712'725'286 CHF
Répartition selon la part des coûts de la formation professionne - en école à plein temps - autres	elle 20.30% 79.70%	144'689'647 CHF 568'035'639 CHF
Contrats de formation professionnelle initiale (CFPI) - en école à plein temps - en entreprise		30'020 CFPI 192'156 CFPI
Forfait par contrat de formation professionnelle initiale (FpC) - en école à plein temps - en entreprise		4'820 CHF 2'956 CHF
Calcul du forfait par canton: (Nombre de CFPI en école x FpC en école) + (nombre de CFPI en	entreprise x F	⁻ pC en entreprise)

² Une participation fédérale de 25 % aux coûts de la formation professionnelle assumés par les pouvoirs publics ne signifie pas que les subventions fédérales couvrent 25 % des coûts de la formation professionnelle assumées par les cantons. En fait, la participation fédérale englobe aussi les dépenses fédérales directes en faveur de la formation professionnelle, ce qui réduit le pourcentage couvert par les subventions versées aux cantons.

³ Le nombre des contrats de formation est relevé par l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'OFS est également responsable de la validation des données statistiques et du développement du relevé des données.

2. Calcul des coûts complets de la formation professionnelle cantonale

Depuis 2004, la Confédération relève tous les ans avec les cantons les coûts cantonaux nets de la formation professionnelle selon un calcul des coûts complets. Ce relevé des coûts permet de calculer les contributions versées par la Confédération aux cantons. Une ventilation systématique et des relevés méthodiques fournissent des données fiables et comparables sur les coûts. La transparence obtenue grâce au calcul des coûts complets fournit des informations utiles pour l'observation des évolutions et des tendances dans le domaine de la formation professionnelle.

2.1. Base du calcul des coûts

Les comptes d'État des cantons et les comptes des communes servent de base pour la comptabilité analytique, dans la mesure où ils financent des tâches dans le domaine de la formation professionnelle. Ils correspondent aux comptes de fonctionnement selon le modèle comptable harmonisé (MCH2) couramment utilisé en Suisse. Les comptes des institutions de formation n'appartenant pas aux cantons ou aux communes ne sont pas considérés dans la comptabilité analytique. Toutefois, les contributions que ces institutions perçoivent des pouvoirs publics (cantons et communes) sont prises en considération dans la comptabilité analytique.

2.2. Principes du calcul des coûts

Le calcul des coûts complets tient compte des aspects suivants:

- le calcul des charges par nature avec les délimitations des charges et des produits et la répartition des coûts et des recettes.
- la structure du calcul des objets de coûts selon l'art. 53, al. 2 LFPr
- le relevé approprié des coûts d'infrastructure (loyers, coûts du capital, dévalorisation, entretien, etc.).
- la présentation des charges et des produits dans un calcul de la marge de couverture.

La répartition des charges et des produits issus du compte de fonctionnement se fait selon les groupes par nature et se conforme à la systématique du modèle comptable harmonisé (MCH). Les contenus des groupes par nature sont décrits dans le manuel de comptabilité des collectivités publiques (2e volume).

2.3. Structure des objets de coûts

Les tâches définies dans la loi sur la formation professionnelle (art. 53, al. 2, LFPr) sont représentées dans le calcul des coûts complets par les objets de coûts (OC) suivants:

- OC 1: préparation à la formation professionnelle initiale
- OC 2: écoles professionnelles (2.1: à plein temps; 2.2: avec formation en entreprise)
- OC 3: cours interentreprises
- OC 4: procédure de qualification au degré secondaire II;
- OC 5: écoles supérieures (5.1: à plein temps; 5.2: en cours d'emploi)
- OC 6: formation des responsables de la formation professionnelle
- OC 7: formation continue à des fins professionnelles et cours préparatoires à des examens fédéraux
- OC 8: projets et subventions en faveur de prestations particulières

2.4. Coûts d'infrastructure

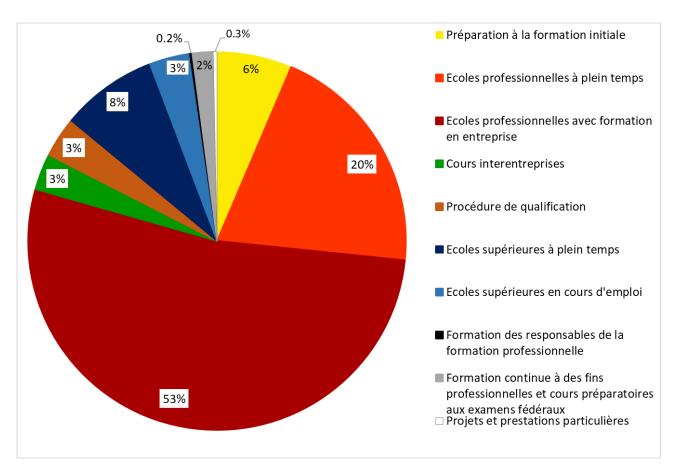
Les frais d'acquisition et de mise en place de l'infrastructure sont traités et activés comme des investissements, selon les règles de la gestion d'entreprise. Ils ne figurent donc pas directement dans la comptabilité analytique. Le traitement des coûts d'infrastructure n'est pas standardisé au sein de la comptabilité publique suisse. Les cantons et les communes utilisent en effet des bases différentes (seuils d'inscription à l'actif, taux d'amortissement, décompte des loyers des immeubles du canton/de la commune, décompte des frais de maintenance, etc.). De plus, la tenue d'un compte des investissements ne se fait pas partout. Afin d'assurer une pratique homogène dans tous les cantons et communes, et donc de permettre la comparabilité des données, la comptabilité analytique de la formation professionnelle présente les coûts d'infrastructure effectifs de manière délimitée et forfaitaire, par le biais des coûts calculés. Les charges et produits de transfert ne sont pas pris en compte pour la détermination du supplément pour les frais d'infrastructure.

3. Calcul des coûts complets de la formation professionnelle cantonale 2023

3.1. Répartition des coûts nets entre les objets de coût (total des cantons)

Les écoles professionnelles sont le principal objet de coûts avec une part de 73 %, suivies des écoles supérieures (12 %) et de la préparation à la formation professionnelle initiale (6 %). Ces trois objets de coûts représentent donc près de 91 % des coûts totaux nets de l'ensemble des cantons.

Les dépenses pour la formation professionnelle initiale (FPI) représentent environ 86 % des coûts nets des cantons (objets de coûts 1 à 4 et 6). Environ 13 % sont imputables à la formation professionnelle supérieure (FPS) et à la formation continue à des fins professionnelles (objets de coûts 5 et 7).



6/29

⁴ Avant le relevé de 2013, les contributions versées aux cantons et aux communes ainsi que celles perçues de ceux-ci étaient pris en compte dans le calcul du supplément pour frais d'infrastructure. La modification de la base de calcul a entraîné en 2013 une diminution extraordinaire des coûts de 164 millions de francs. Toutes les indications de la présente publication relatives à la période 2004–2012 ont été adaptées rétroactivement.

3.2. Parts des groupes de coûts dans les coûts nets (total de tous les cantons)

Les frais de personnel et les coûts de transfert sont les principaux groupes de frais en 2023, représentant respectivement env. 62 % et 34 % des coûts nets.

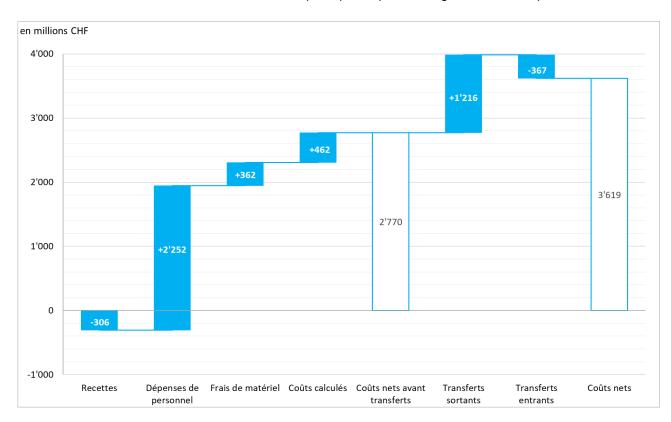
Les frais de personnel et les coûts de transfert se composent essentiellement des éléments suivants:

Frais de personnel

- salaires du corps enseignant
- salaires du personnel administratif et d'exploitation
- cotisations de l'employeur

Coûts de transfert

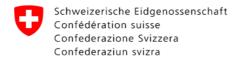
- Indemnités et contributions versées aux cantons et aux communes
- Indemnités et contributions versées à des tiers (entreprises privées, organisations, etc.)



3.3. Comparaison avec l'année précédente

Par rapport à l'année précédente, les principales évolutions des coûts sont les suivantes:

- Ecoles professionnelles: Augmentation du nombre de classes et de leçons, adaptation des salaires, effets spéciaux et mesures de numérisation dans certains cantons ainsi que renchérissement ;
- Ecoles supérieures: Augmentation du nombre d'étudiants, compensation du renchérissement et effets spéciaux ;
- Divers effets spéciaux cantonaux ;



Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

4. PRESENTATION DETAILLEE DES CHIFFRES



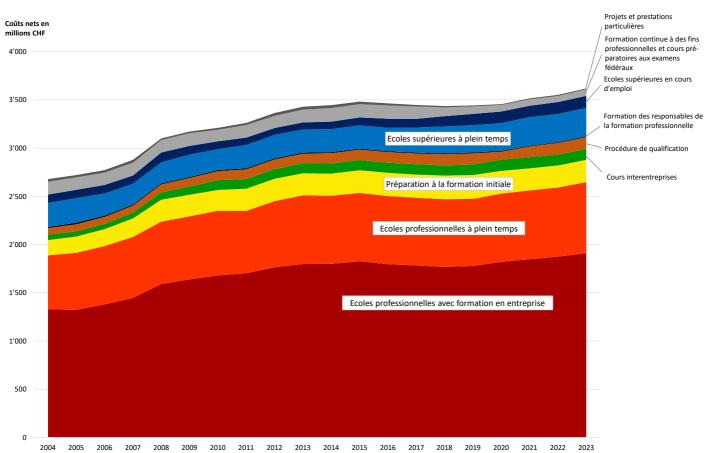
Total des coûts nets par objet de coûts

Comparaison avec l'année précédente

(en millions CHF)

Objets de coûts	2023	2022	∆ abs.	Δ%	0	500	1'000	1'500	2'000	2'500	3'000
Préparation à la formation initiale	230.9	227.9	+3.0	+1%							
Ecoles professionnelles											
à plein temps	736.1	717.9	+18.2	+3%							
formation en entreprise	1'910.9	1'873.5		+2%							
Total		2'591.4		+2%		,					
Total	2 047.0	2 331.4	₹33.0	TZ /0							
Cours interentreprises	113.2	112.1	+1.1	+1%							
cours interestine prises	110.2			. 1,0							
Procédure de qualification	123.1	122.9	+0.2	+0%							
,											
Ecoles supérieures											
à plein temps	296.2	292.7	+3.5	+1%							
en cours d'emploi	124.0	123.8	+0.2	+0%							
Total	420.2	416.5	+3.7	+1%							
Formation des responsables de la	7.9	7.2	+0.8	+11%	l						
formation professionnelle											
Formation continue à des fins pro-	65.4	62.8	+2.6	+4%							
fessionnelles et cours préparatoires											
aux examens fédéraux											
Projets et prestations particulières	10.9	11.4	-0.5	-4%	Ō						
Total	2'610 6	3'552.1	+66.5	+2%							
TOLAI	2 010.0	3 332.1	+00.5	TZ //0			202	3 □2022)		

Evolution depuis 2004



Calculs des contributions à la couverture

(en millions CHF)

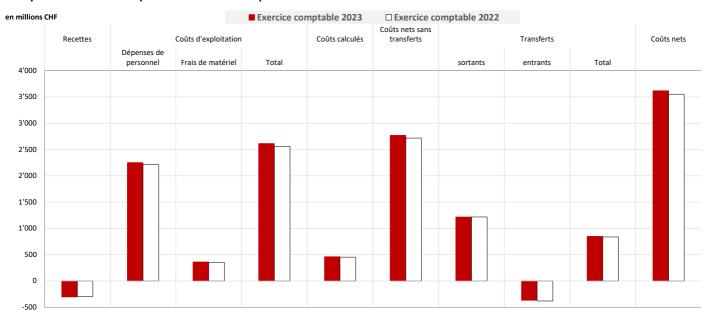
Exercice comptable 2023

Objets de coûts	Recettes	Coûts d'exploitation			Coûts	Coûts nets	Transferts			Coûts nets
		Dépenses de personnel	Frais de matériel	total	calculés	("résultat") avant transferts	sortants	entrants	total	("résultat")
Préparation à la formation initiale	-19.6	197.7	16.6	214.3	38.9	233.7	24.8	-27.6	-2.8	230.9
Ecoles professionnelles										
à plein temps	-27.9	549.8	43.6	593.4	113.1	678.6	91.2	-33.6	57.5	736.1
formation en entreprise	-95.3	1'191.3	160.1	1'351.3	251.2	1'507.2	604.9	-201.2	403.7	1'910.9
Total	-123.2	1'741.1	203.6	1'944.7	364.3	2'185.8	696.0	-234.8	461.2	2'647.0
Cours interentreprises	-15.3	16.1	4.7	20.8	1.1	6.6	123.3	-16.7	106.6	113.2
Procédure de qualification	-14.4	36.5	71.5	107.9	18.7	112.2	26.9	-16.0	10.9	123.1
Ecoles supérieures										
à plein temps	-29.7	123.7	20.1	143.8	22.8	136.9	207.8	-48.6	159.2	296.2
en cours d'emploi	-21.6	43.6	12.8	56.4	7.0	41.8	93.8	-11.6	82.2	124.0
Total	-51.2	167.3	32.9	200.2	29.8	178.8	301.6	-60.2	241.4	420.2
Formation des responsables de la formation professionnelle	-1.9	6.1	1.8	7.9	1.2	7.2	1.3	-0.5	0.7	7.9
Formation continue à des fins prof. et cours préparat. aux examens fédéraux	-79.7	82.0	27.9	109.9	6.1	36.3	34.6	-5.6	29.1	65.4
Projets et prestations particulières	-0.3	5.2	2.7	8.0	1.5	9.2	7.5	-5.7	1.8	10.9
Total	-305.7	2'252.0	361.8	2'613.8	461.6	2'769.8	1'216.0	-367.1	848.8	3'618.6

Exercice comptable 2022

Objets de coûts	Recettes Coûts d'exploitation			Coûts	Coûts nets		Coûts nets			
		Dépenses de personnel	Frais de matériel	total	calculés	("résultat") avant transferts	sortants	entrants	total	("résultat")
Préparation à la formation initiale	-16.8	192.8	15.5	208.4	38.3	229.9	36.0	-37.9	-1.9	227.9
Ecoles professionnelles										
à plein temps	-27.9	538.7	43.3	582.0	110.8	665.0	88.8	-35.9	52.9	717.9
formation en entreprise	-87.6	1'169.9	153.4	1'323.3	247.1	1'482.9	591.9	-201.2	390.7	1'873.5
Total	-115.5	1'708.6	196.8	1'905.3	358.0	2'147.8	680.7	-237.1	443.6	2'591.4
Cours interentreprises	-15.5	15.5	4.6	20.0	0.9	5.4	123.0	-16.3	106.6	112.1
Procédure de qualification	-15.0	36.5	70.9	107.5	18.5	111.0	27.9	-16.0	11.9	122.9
Ecoles supérieures										
à plein temps	-29.3	122.0	18.0	140.0	22.1	132.8	207.1	-47.3	159.9	292.7
en cours d'emploi	-20.6	42.2	12.0	54.3	6.7	40.4	95.5	-12.1	83.4	123.8
Total	-49.9	164.2	30.0	194.2	28.9	173.2	302.6	-59.3	243.3	416.5
Formation des responsables de la formation professionnelle	-1.6	5.7	1.5	7.1	1.1	6.7	1.0	-0.6	0.5	7.2
Formation continue à des fins prof. et cours préparat. aux examens fédéraux	-80.3	79.6	25.6	105.2	5.0	29.9	39.9	-7.1	32.8	62.8
Projets et prestations particulières	-0.5	7.8	2.9	10.8	2.0	12.3	5.5	-6.4	-0.9	11.4
Total	-295.1	2'210.7	347.9	2'558.6	452.7	2'716.2	1'216.5	-380.7	835.9	3'552.1

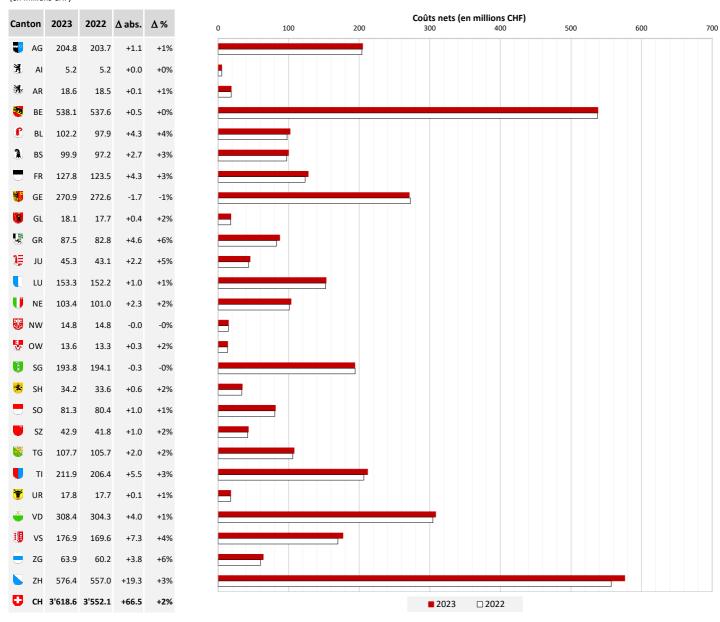
Groupes de coûts en comparaison avec l'année précédente

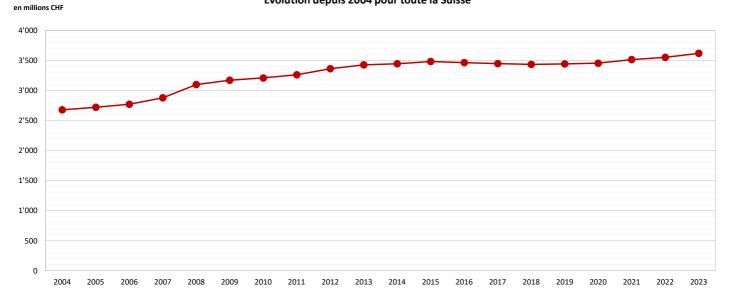


4.1. Coûts nets

Total des coûts nets par canton

(en millions CHF)

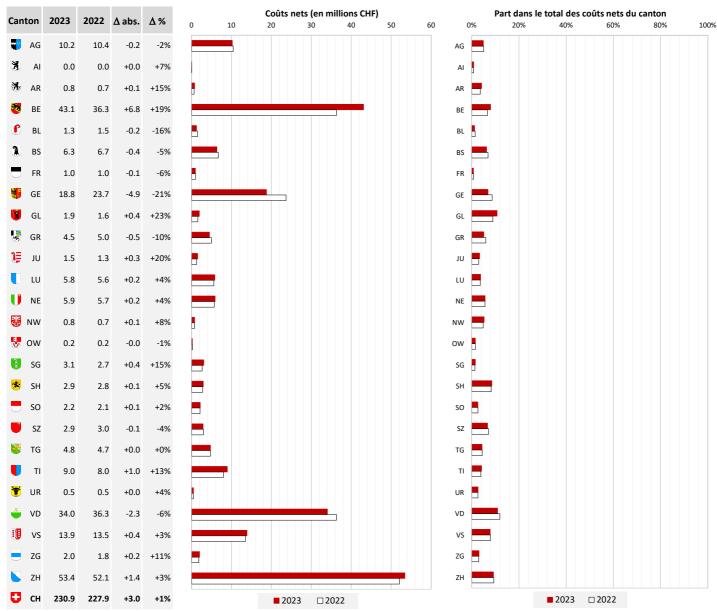


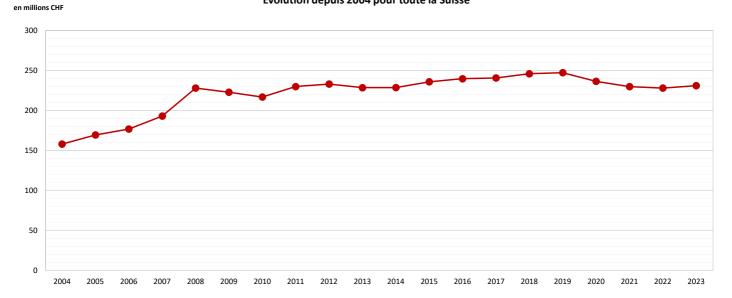


4.1. Coûts nets

OC 1.0: Coûts nets de la préparation à la formation professionnelle initiale

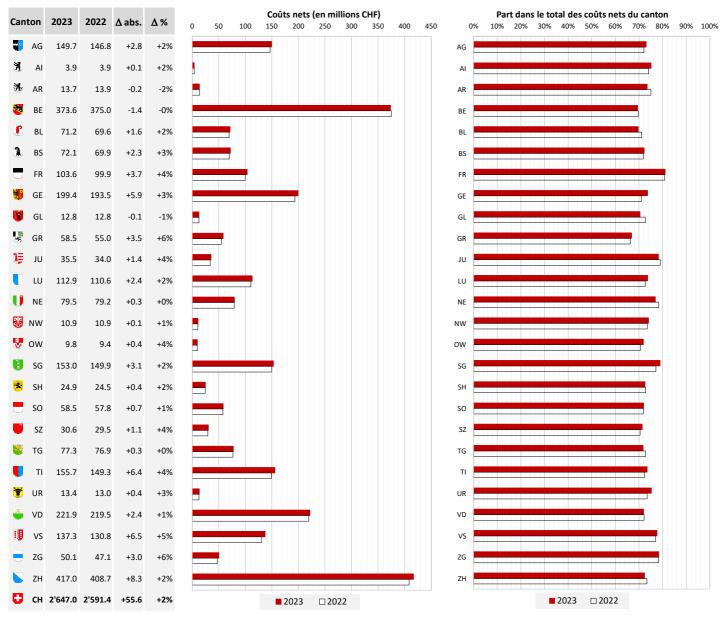
(en millions CHF)

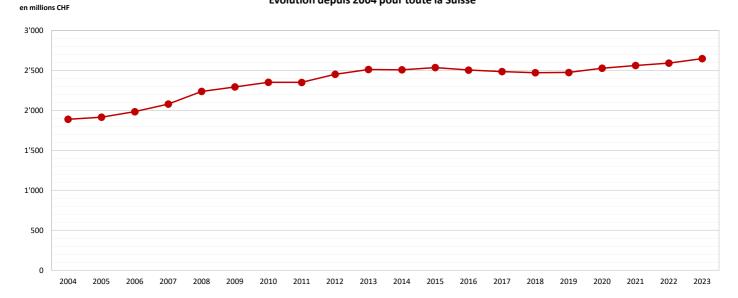




OC 2.0: Total des coûts nets des écoles professionnelles

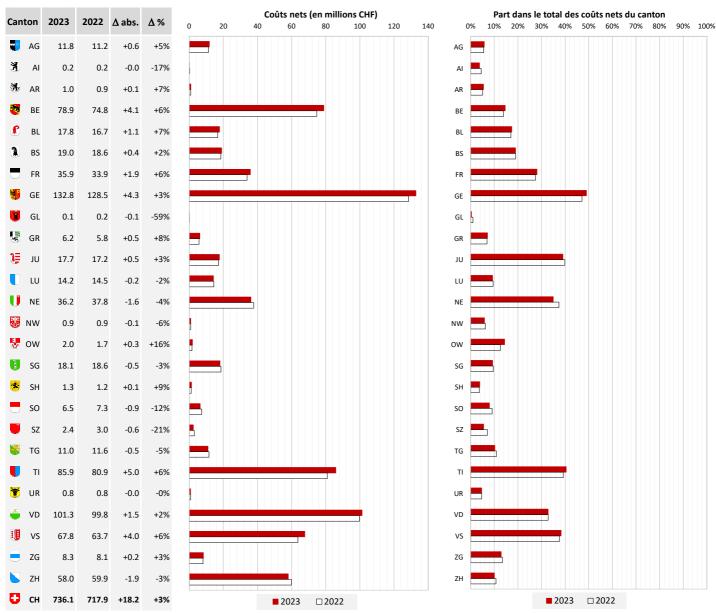
(en millions CHF)

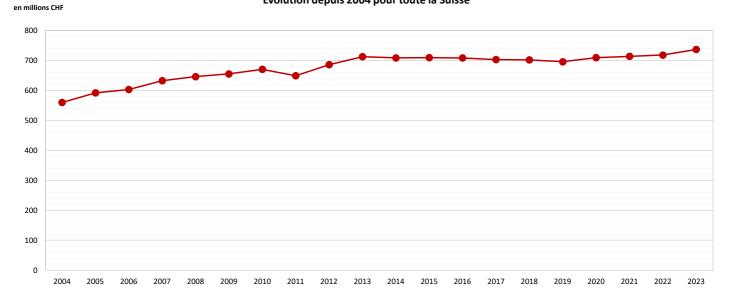




OC 2.1: Coûts nets des écoles professionnelles à plein temps

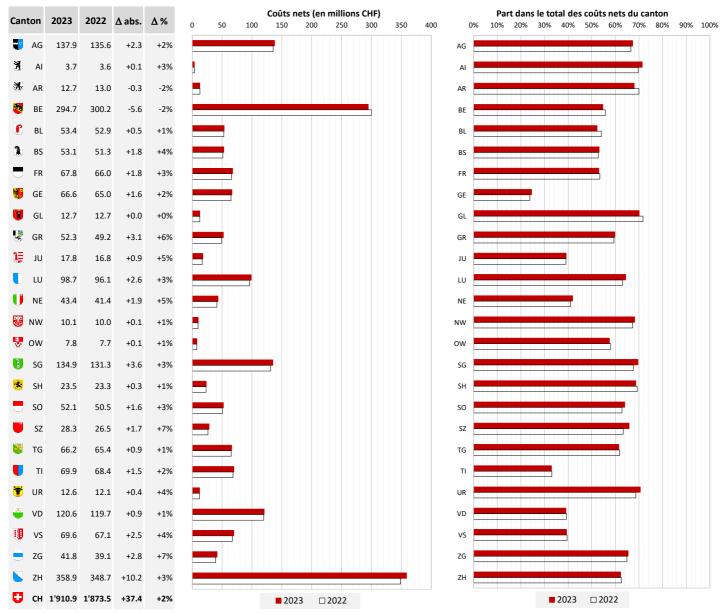
(en millions CHF)

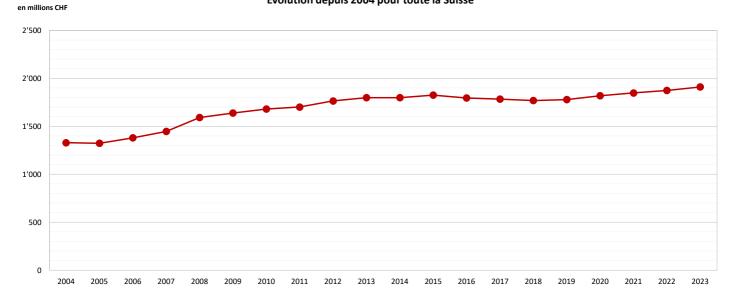




OC 2.2: Coûts nets des écoles professionnelles avec formation en entreprise

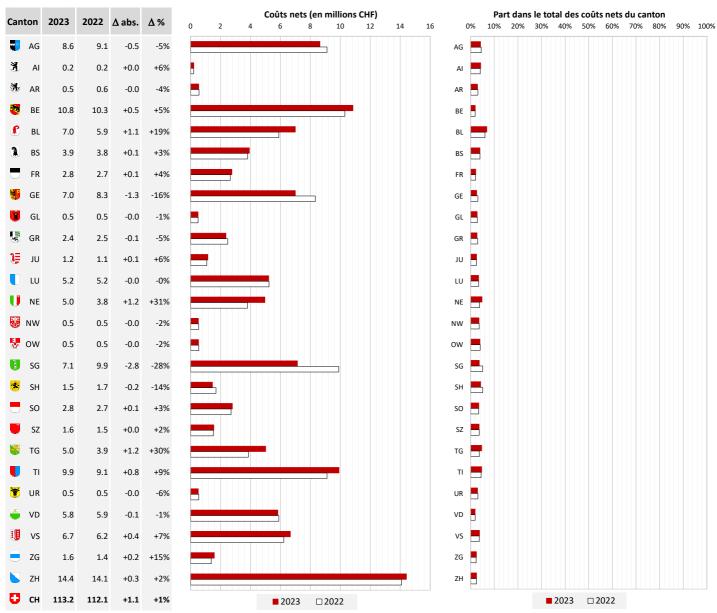
(en millions CHF)

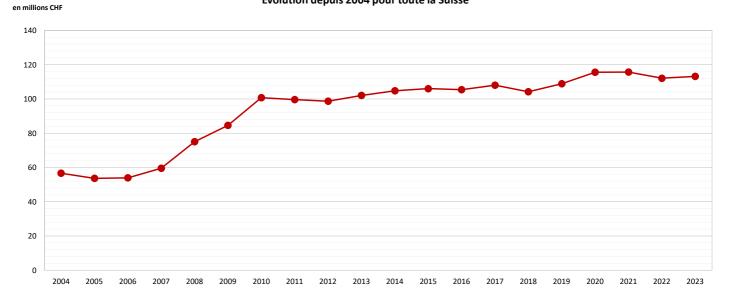




OC 3.0: Coûts nets des cours interentreprises

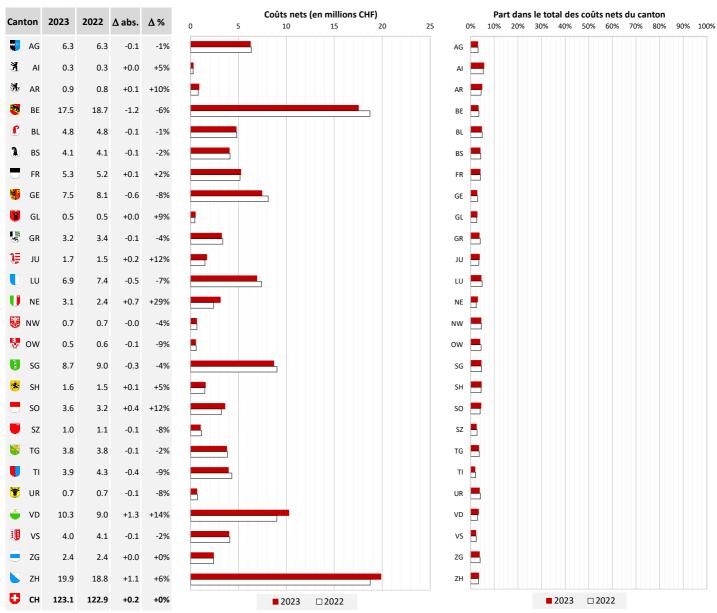
(en millions CHF)

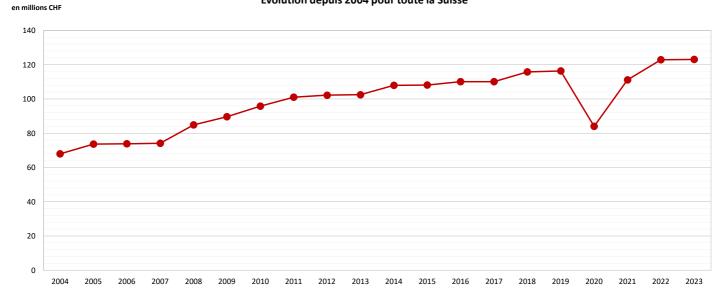




OC 4.0: Coûts nets des procédures de qualification

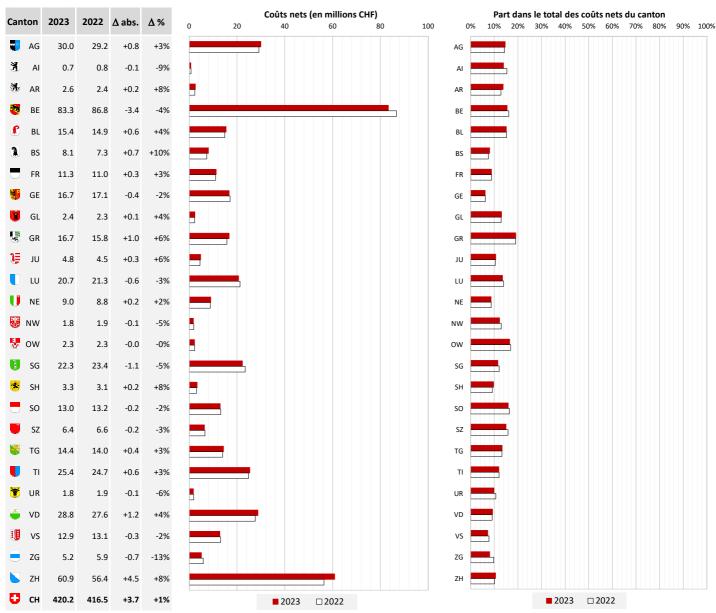
(en millions CHF)

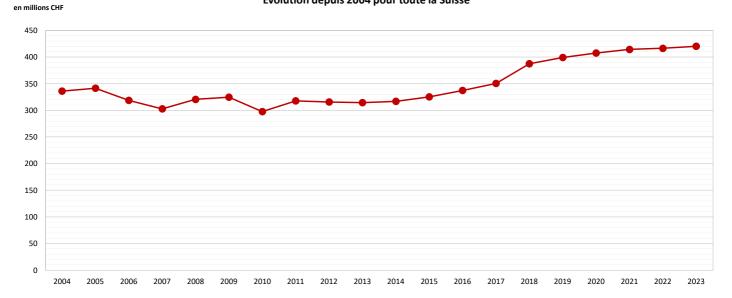




OC 5.0: Total des coûts nets des écoles supérieures

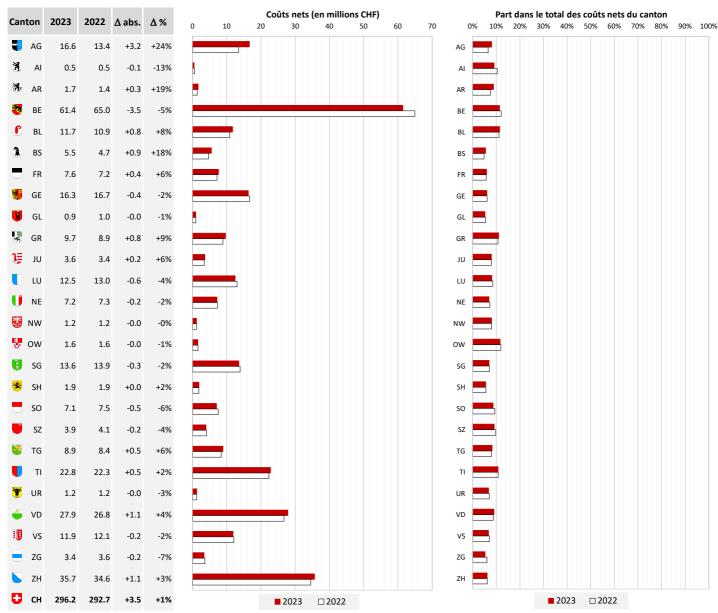
(en millions CHF)

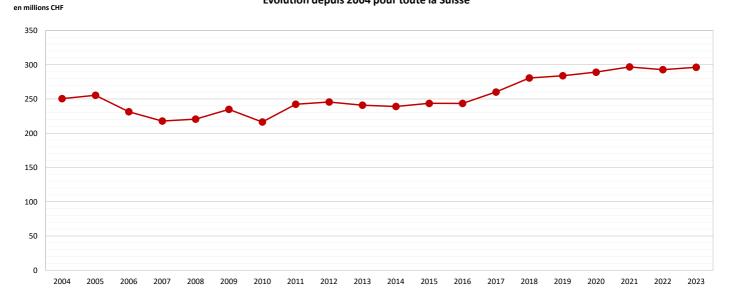




OC 5.1: Coûts nets des écoles supérieures à plein temps

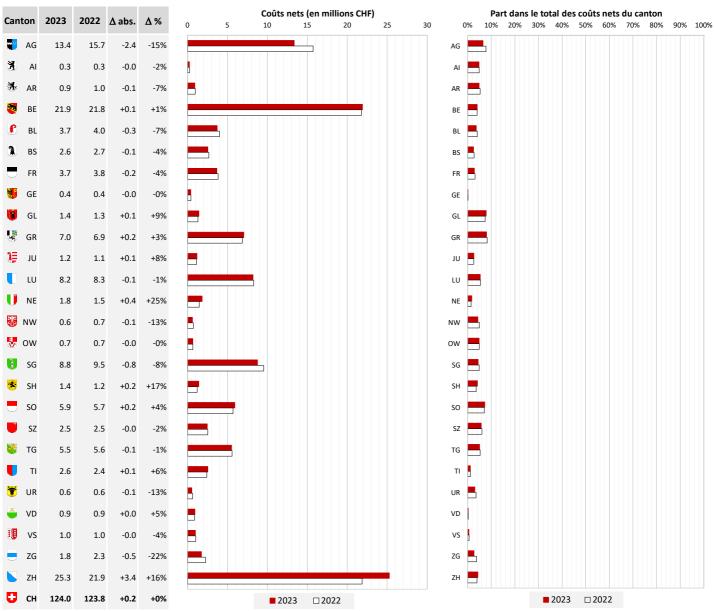
(en millions CHF)

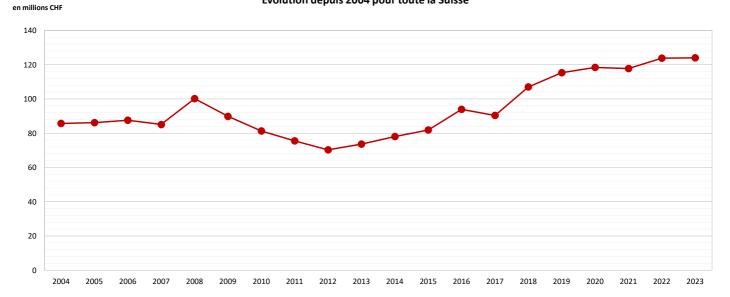




OC 5.2: Coûts nets des écoles supérieures en cours d'emploi

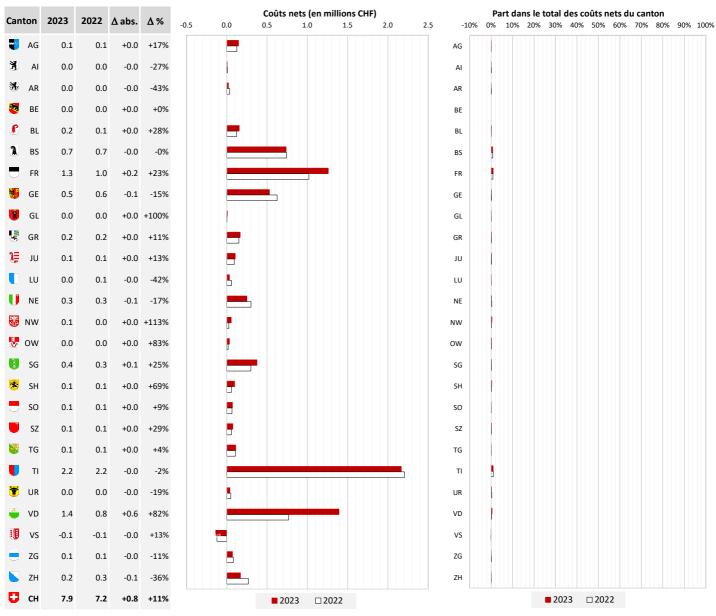
(en millions CHF)

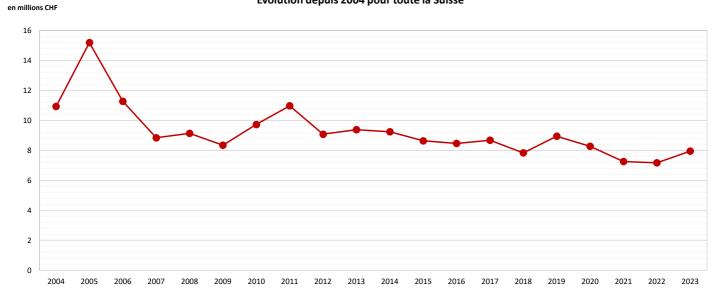




OC 6.0: Coûts nets de la formation des responsables de la formation professionnelle

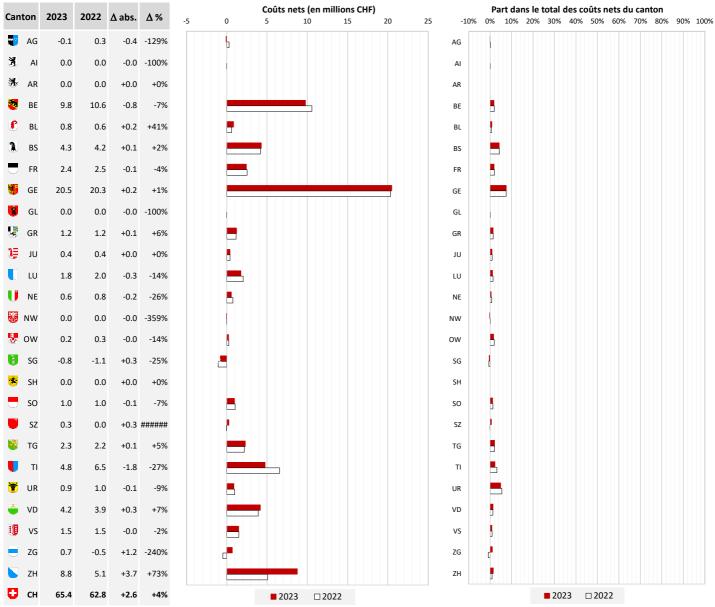
(en millions CHF)



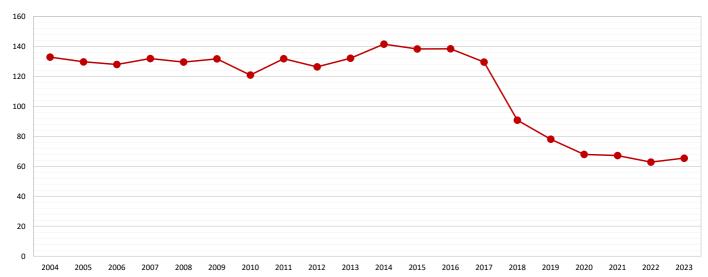


OC 7.0: Coûts nets de la formation continue à des fins professionnelles et cours préparatoires aux examens fédéraux



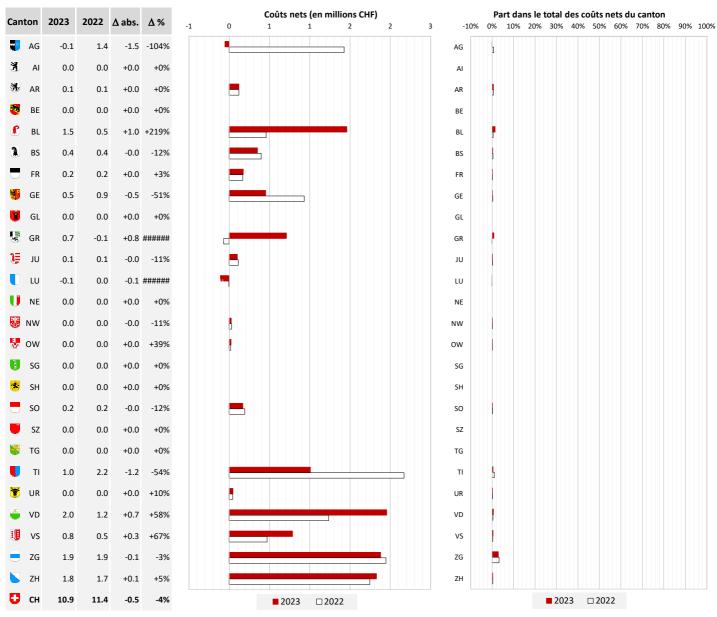


en millions CHF

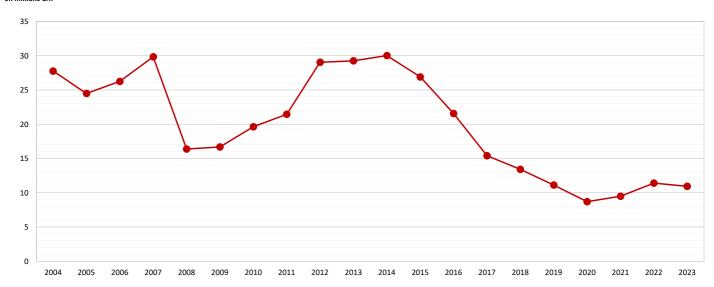


OC 8.0: Coûts nets des projets et prestations particulières

(en millions CHF)

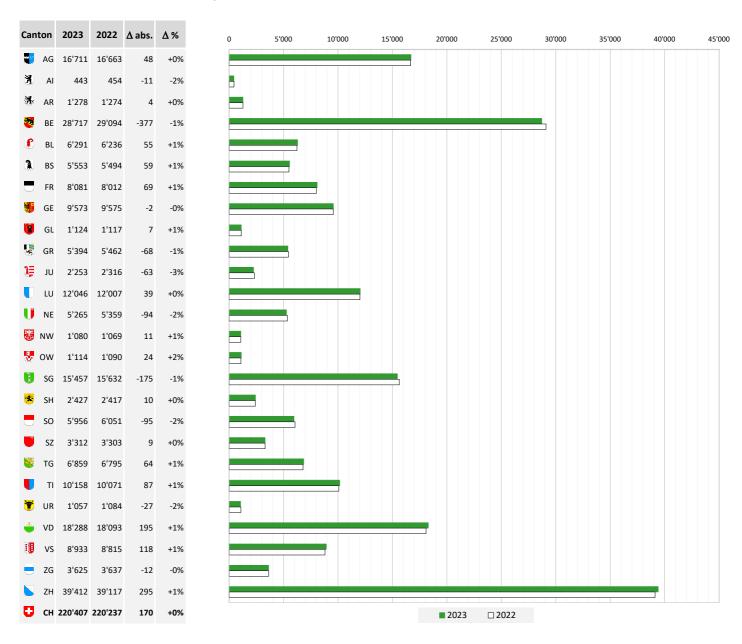


en millions CHF

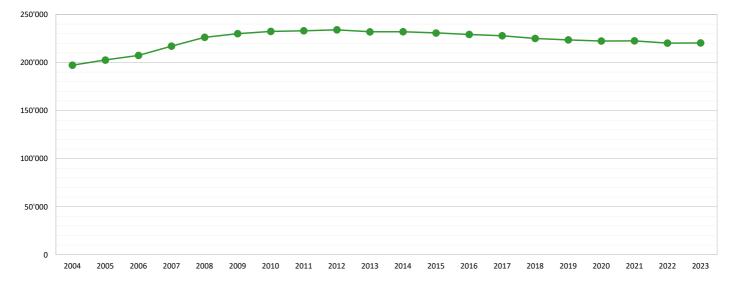


4.2. Contrats de formation professionnelle initiale

Total des contrats de formation professionnelle initiale

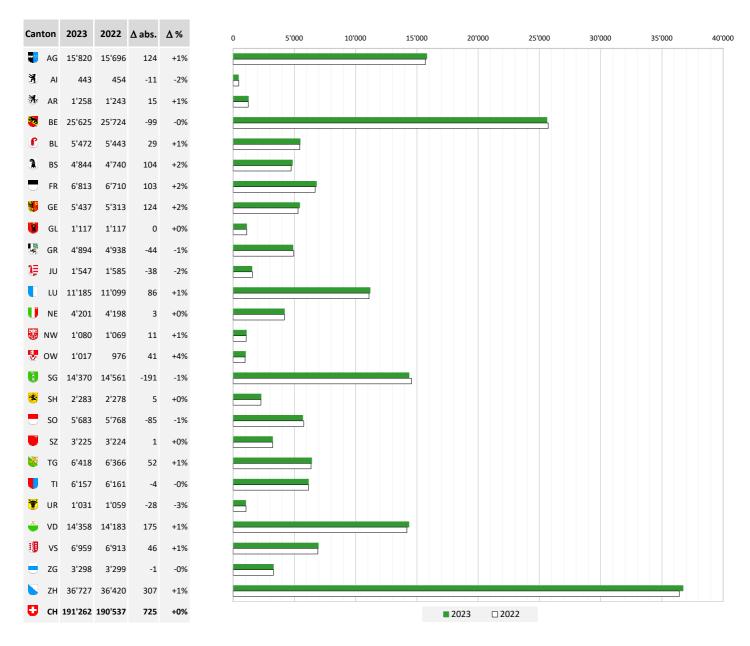


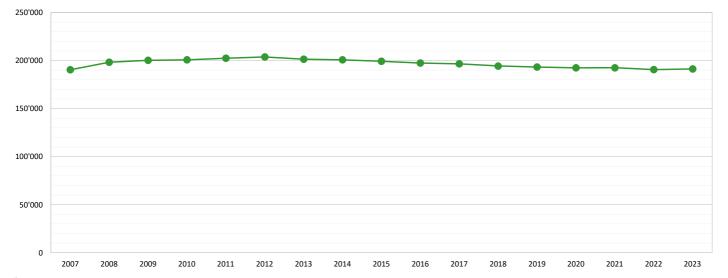
ombre de CFI Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse



4.2. Contrats de formation professionnelle initiale

Contrats de formation professionnelle initiale en entreprise

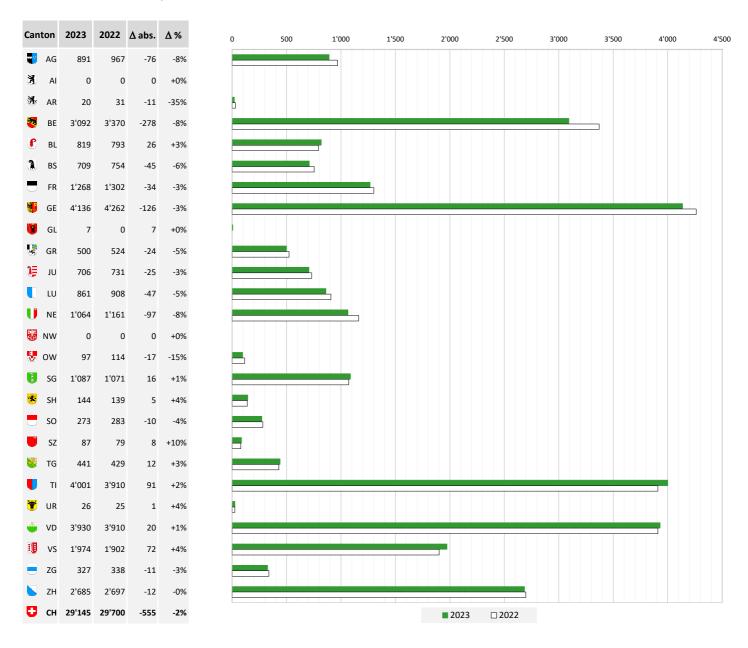


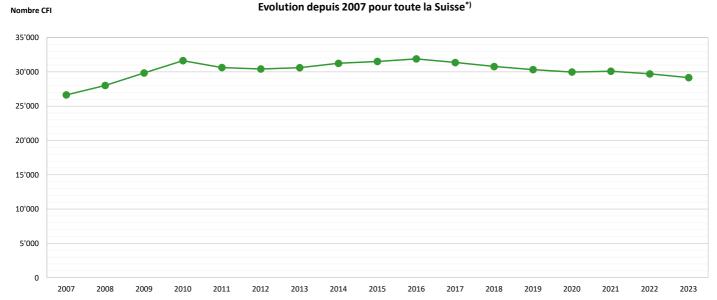


^{*)} La distinction entre CFI en cours d'emploi et CFI à plein temps est effectuée seulement depuis 2007.

4.2. Contrats de formation professionnelle initiale

Contrats de formation professionnelle initiale en école



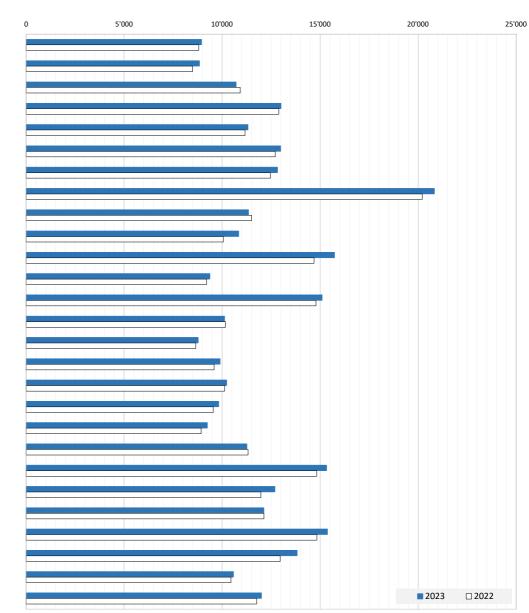


^{*)} La distinction entre CFI en cours d'emploi et CFI à plein temps est effectuée seulement depuis 2007.

Total des coûts nets des écoles professionnelles (OC 2.0) par contrat de formation professionnelle initiale

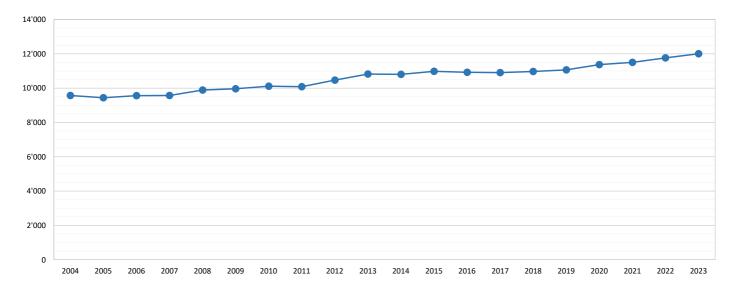
(en CHF)





CN par CFI

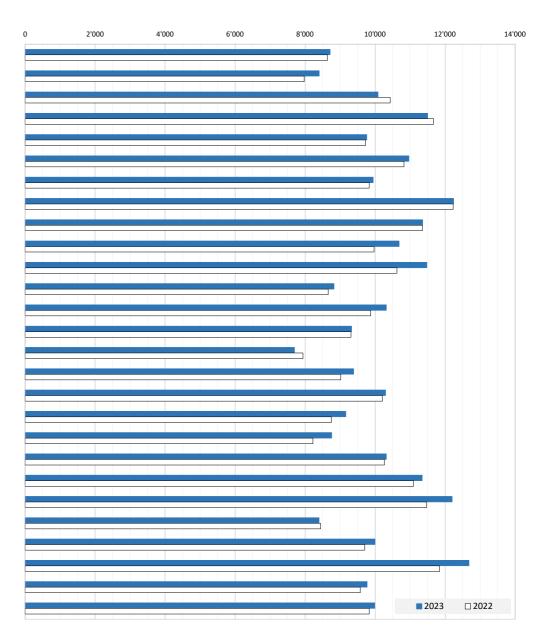
12'010 11'766



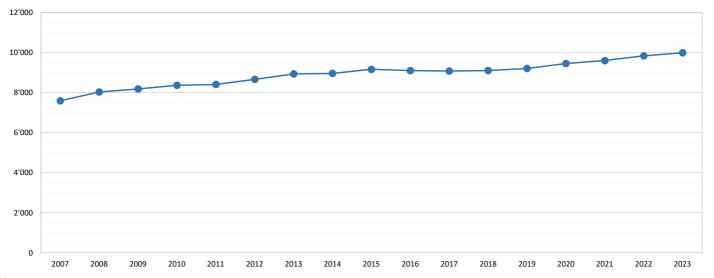
Coûts nets des écoles professionnelles (OC 2.2) par contrat de formation professionnelle initiale en entreprise

(en CHF)





CN par CFI

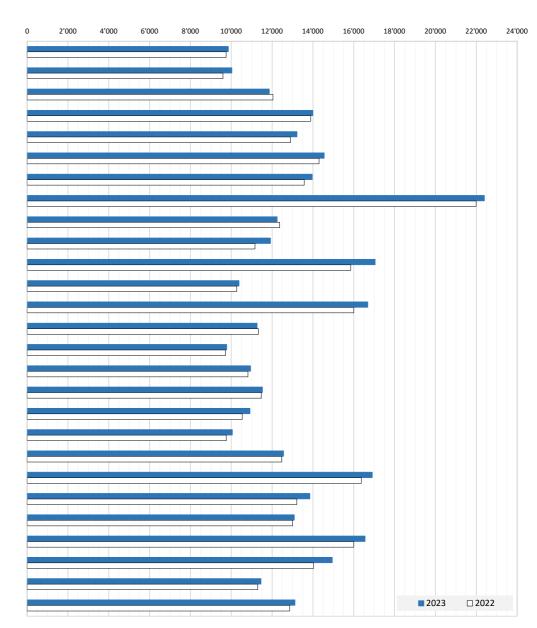


^{*)} La distinction entre CFI en cours d'emploi et CFI à plein temps est effectuée seulement depuis 2007.

4.3. Coûts nets des écoles professionnelles par contrat de formation professionnelle initiale

Coûts nets de la formation professionnelle initiale «au sens large» (OC 2, 3, 4 et 6) par contrat de formation professionnelle initiale





CN par CFI

